

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'État poursuivra ses efforts en faveur du développement durable dans ses bâtiments

Le Conseil d'État prend acte du rapport d'audit de la Cour des comptes sur le développement durable dans les bâtiments de l'État de Vaud. Il se déclare satisfait des nombreux aspects positifs qui ressortent de cette étude approfondie. L'État constructeur poursuivra les efforts soulignés par la Cour. Il tendra à améliorer autant que possible les éléments jugés perfectibles comme la simplification des directives ou la clarté de la présentation des coûts.

Le Conseil d'État a pris connaissance avec satisfaction des résultats de l'audit conduit par la Cour des comptes sur le développement durable dans les bâtiments de l'État de Vaud. Le rapport relève que le Service immeubles, patrimoine et logistique s'est montré pionnier en intégrant dès 1999 les impératifs du développement durable dans ses activités: «les bâtiments audités, échelonnés sur la décennie écoulée, démontrent cet esprit d'innovation».

L'audit conclut notamment que «l'État de Vaud est parvenu à trouver un bon équilibre dans la prise en compte des trois dimensions du développement durable, notamment grâce à une approche pragmatique et à des arbitrages pertinents». S'agissant de ces trois critères fondamentaux (environnemental, économique, social), «la Cour a relevé une certaine harmonie et une cohérence globale entre la responsabilité environnementale, la sobriété économique et la vitalité sociale».

L'État constructeur poursuivra dans la recherche de solutions innovantes assurant un développement durable, en lien avec les exigences des nouveaux standards dans les limites d'une utilisation fonctionnelle et le respect des moyens disponibles sur l'ensemble du cycle de vie (investissement et exploitation). Il tendra à simplifier ses directives énergétiques, à définir plus précisément les montants des crédits d'ouvrage et à rendre plus explicite l'équilibre des ressources proposées.

Dans l'intégration de la dimension environnementale ou la prise en compte des aspects sociaux, l'État se montrera attentif aux recommandations formulées. Il veillera à optimiser le système de comptage des énergies (eau sanitaire, électricité, chauffage), et améliorera la planification de sa consommation dans ces secteurs. Enfin, malgré le haut degré de satisfaction relevé globalement parmi les utilisateurs, les

services constructeurs se montreront vigilants face à la problématique de surchauffe estivale constatée dans certains bâtiments.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 juin 2016

DFIRE, Pascal Broulis, conseiller d'État en charge des constructions, 021 316 20 01; Philippe Pont, chef du Service immeubles, patrimoine et logistique, 021 316 74 60